



# Stop à l'insécurité liée à la chasse

Campagne pour l'arrêt de la chasse le dimanche



Pour un partage  
équitable de la nature

Association pour la protection des animaux sauvages  
Reconnue d'utilité publique



# Une source d'insécurité manifeste

Source d'insécurité permanente, la chasse se pratique avec des armes à feu puissantes, dans des espaces ouverts à tous. Chaque année en France, elle provoque des dizaines d'accidents dont un nombre bien trop élevé concerne les non-chasseurs.



## Bilan des accidents de chasse

Saison de chasse	Accidents mortels	Total des accidents
2015/16	10	146
2016/17	18	143
2017/18	13	113
2018/19	7	131
2019/20	11	141
2020/21	7	80
2021/22	8	95
2022/23	6	82

## Victimes non-chasseurs

Saison de chasse	Nombre de blessés	Nombre de morts
2015/16	13	2
2016/17	8	0
2017/18	17	3
2018/19	21	1
2019/20	14	2
2020/21	12	1
2021/22	19	2
2022/23	23	0

■ Source : Office Français de la Biodiversité (OFB)

■ Chiffres avancés à partir d'accidents recensés dans les médias par l'ASPAS

La chasse est un loisir exclusif, incompatible avec de nombreuses autres activités. Ce n'est pas seulement une **activité dangereuse** pour ses pratiquants, elle l'est également **pour les autres usagers de la nature** : promeneurs, joggeurs, vététistes, cavaliers, cueilleurs de champignons, naturalistes, etc. et met en danger les populations environnantes (riverains, automobilistes...).

Aucune autre activité de loisir que la chasse ne pose un tel **problème de sécurité publique**.

La grande majorité des Français ne se sent pas en sécurité dans la nature en période de chasse et 8 sur 10 se prononcent en faveur de l'interdiction de la chasse le dimanche.\*

\* Sondage IFOP/ASPAS/One Voice de 2016, sondage IFOP pour la Fondation Brigitte Bardot de 2021

# Pourquoi une trêve de la chasse le dimanche ?

C'est aujourd'hui la seule mesure susceptible de garantir la sécurité et la tranquillité de tous les citoyens qui fréquentent la nature le dimanche, jour le plus à risques.

Les accidents de chasse surviennent principalement le dimanche. Ce jour est souvent consacré aux loisirs de plein air dont le nombre d'adeptes ne cesse d'augmenter.

Fermeture de certains circuits de Grande Randonnée (GR), interdiction d'accès à des sites lors de battues, difficulté d'observer la faune à cause de la nuisance sonore des tirs, des aboiements de chiens, des cris des rabatteurs... Dissuadés par de multiples restrictions et la crainte de recevoir une balle perdue, nombreux sont ceux privés de leur loisir de plein air ou de simples promenades en famille.



Beaucoup de battues sont également organisées le dimanche. Or c'est le mode de chasse pour lequel on recense le plus d'accidents !

Afin d'éviter de nouveaux accidents tragiques, **l'ASPAS demande, pour la sécurité des non-chasseurs, que la loi soit modifiée et que soit instauré le dimanche sans chasse, uniformément, sur l'ensemble du territoire national.**

**En 2019, presque 500 000 personnes ont déjà signé notre pétition pour demander l'arrêt de la chasse le dimanche.**



# Chasse : entre disparité et complexité

L'enchevêtrement des périodes de chasse, selon les espèces et les différents modes de chasse, est assez complexe. Mais le constat est très simple : **le risque d'accident de chasse est quasi permanent**, tout au long de l'année.

Ouverture/fermeture saison de chasse  
(varie selon la géographie)

Dates spécifiques selon les espèces  
chevreuil, daim, sanglier, renard

cerf, mouflon, chamois, isard

oiseaux d'eau et de passage

« Nuisibles » (destruction par tir)

Par gardes et louvetiers

ragondin, rat musqué et renard sur autorisation

étagneau sansonnet\*,

pie\*, corbeau\*, corneille\*, pigeon ramier\*

\* sur autorisation au-delà du 31 mars



La fixation d'un ou plusieurs jours de non chasse est à l'appréciation du préfet de chaque département qui ne peut recourir à cette possibilité que pour des motifs de protection du « gibier » et non pour des motifs de sécurité publique.

Les associations locales de chasseurs peuvent ensuite décider de limiter librement les jours de chasse sur leur territoire. Ce système entraîne une disparité entre territoires communaux, voire au sein de la même commune lorsque celle-ci regroupe plusieurs sociétés de chasse.

Pour exemple, la Drôme compte 351 Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA), 16 Associations Intercommunales de Chasse Agréées (AICA), 400 chasses privées et des dizaines de baux domaniaux. Soit plusieurs centaines de cas possibles sur ce département !

**Dans une pareille situation, même l'administration départementale est incapable de fournir une liste ou une carte des jours sans chasse sur son territoire.**

# L'exception française

**Les chasseurs représentent moins de 2 % de la population, mais ils peuvent s'appropriier la nature tous les jours de la semaine pendant 10 mois de l'année**, au détriment des 98 % restants. Cette activité est aussi incohérente avec les réalités sociologiques (partage de l'espace et du temps) qu'avec les impératifs de sécurité.



**La France est le pays européen où la période de chasse est la plus longue, et le seul où l'on chasse 7 jours sur 7.**

## **Un lobby puissant à l'origine des inégalités**

Puissance financière et politique influente, la chasse paie à prix d'or un lobbyiste professionnel pour faire pression sur les députés et les sénateurs et qui a, selon la Cour des comptes, « des contacts hebdomadaires avec les conseillers du Premier ministre et du président de la République ». Peu de lobbies disposent d'une telle proximité avec le pouvoir.

**Le plus puissant groupe de l'Assemblée nationale, loin devant les autres est le groupe « Chasse »**

À la base, la force de frappe du lobby cynégétique vient d'une organisation datant de 1941. L'adhésion obligatoire à la seule fédération des chasseurs permet aux dirigeants non seulement de parler au nom de tous, mais également d'empocher la totalité des droits d'adhésion. Alimentées par cette manne, les fédérations de chasse se sont organisées pour exercer un lobbying très actif qui va de l'élu local aux ministères et à la présidence de la République. Cette position de monopole permet aux chasseurs de faire pression sur des élus surtout soucieux de leur réélection.



# Agissez avec l'ASPAS

- **Écrivez à vos élus** : au Président de la République, au ministre de l'Écologie, au maire de votre commune, aux députés de votre département... pour leur demander l'arrêt de la chasse le dimanche. Vous pouvez vous inspirer d'un courrier type sur [www.aspas-nature.org](http://www.aspas-nature.org).
- **Mettez vos terrains en refuge** pour interdire la chasse chez vous (contacter l'ASPAS).
- **Soutenez financièrement** l'ASPAS pour renforcer la campagne (sur [www.aspas-nature.org/don](http://www.aspas-nature.org/don))
- **Partagez à vos élus locaux notre guide « Maires et chasse »**, pour limiter la chasse sur le territoire de la commune (téléchargeable sur [bit.ly/maires-chasse](http://bit.ly/maires-chasse))
- **Témoignez** en cas d'accident, de menace, d'incivilités ou d'agression. Envoyez votre témoignage à [temoignage@aspas-nature.org](mailto:temoignage@aspas-nature.org)
- **Parlez-en** autour de vous et réagissez auprès des médias.



*L'Association pour la protection des animaux sauvages est une association 100% indépendante, reconnue d'utilité publique, qui a fait le choix de ne percevoir aucune subvention publique pour préserver son autonomie et sa liberté d'action. L'ASPAS mobilise l'opinion publique, interpelle les élus et sensibilise tous les publics à la nécessité de protéger les milieux et les espèces. Elle préserve les espèces et les habitats fragiles par la maîtrise foncière à travers les Réserves de Vie Sauvage®. Son savoir-faire juridique est unique. Depuis plus de 40 ans, elle a engagé près de 4 000 procédures devant les tribunaux pour faire respecter et évoluer positivement le droit de l'environnement, y compris contre les pouvoirs publics lorsque ceux-ci ne respectent pas la législation en vigueur.*



ASPAS - 928 chemin de Chauffonde - CS 50505 - 26401 CREST CEDEX  
04 75 25 10 00 - [contact@aspas-nature.org](mailto:contact@aspas-nature.org) - [www.aspas-nature.org](http://www.aspas-nature.org)

